



GROUPE SOCIALISTE AU PARLEMENT EUROPEEN

**REVISION DE LA
STRATEGIE DU MARCHE UNIQUE
POUR LE 21^{EME} SIECLE**

POSITION DU GROUPE PSE

SEPTEMBRE 2007

CONCURRENCE, COOPERATION, SOLIDARITE

Le Marché unique est avec l'euro, l'une des principales réalisations économiques et politiques de l'Union européenne depuis ces vingt dernières années. Il a été un levier de croissance considérable pour l'Union et un vecteur de solidarité pour l'ensemble des pays européens.

L'élargissement et la mondialisation constituent des défis nouveaux auxquels le Marché unique doit aujourd'hui répondre. L'élargissement de l'Union ouvre de nouvelles opportunités et implique un changement d'échelle avec une population totale de 494 millions d'Européens et une plus grande diversité des systèmes nationaux. Parallèlement, la mondialisation ouvre des perspectives de croissance inédites tout en intensifiant la pression concurrentielle sur l'économie européenne.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a initié une révision en profondeur de la stratégie du Marché unique menée depuis le milieu des années 80. A l'issue d'une consultation lancée en 2006, la Commission a adopté un rapport intérimaire présentant ses intentions quant au contenu de cette révision (COM(2007)60). Ce rapport constitue une base de travail pour préparer le terrain politique en vue du rapport final qui sera adopté à l'automne prochain, et qui devra préparer les conclusions stratégiques du Conseil européen de printemps de mars 2008.

Le Groupe socialiste au Parlement européen salue cette initiative et entend saisir cette occasion pour mener un bilan approfondi des réalisations du Marché unique et tracer de nouvelles perspectives de développement pour le 21^{ème} siècle.

Pour les socialistes et les sociaux-démocrates, le Marché unique doit reposer sur le triptyque défini par Jacques Delors lors du lancement de l'Objectif 92: *la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce et la solidarité qui unit.* C'est dans

la définition d'un nouvel équilibre entre ces trois éléments et en dégageant des moyens financiers plus importants, que nous réussirons à redonner toute sa dynamique au Marché unique. Nous souhaitons davantage de concurrence à condition qu'elle s'accompagne d'une solidarité et d'une coopération accrue. Nous considérons que la cohésion sociale et territoriale et le droit à la protection sociale sont tout aussi nécessaires pour le développement du Marché intérieur que le droit de vivre et travailler partout dans l'Union.

Nous sommes favorables au marché mais nous ne voulons pas d'une société de marché. Le Marché unique ne peut pas se réduire à la seule relation commerciale entre des producteurs/fournisseurs d'une part, et des consommateurs/clients d'autre part. Le marché est plus complexe. Certains produits ou services sont fournis sur une base non-commerciale dans le secteur public. Il existe également une zone grise de plus en plus importante où le secteur public que ce soit à l'échelon national, régional ou local, utilise les mécanismes du marché. C'est pourquoi nous considérons que l'achèvement du Marché unique passe par la création de mécanismes efficaces de régulation pour assurer le respect de l'intérêt général, en particulier pour les industries de réseaux comme les transports, les télécommunications, les services postaux et l'énergie.

Notre vision du Marché unique s'inscrit dans le cadre de la feuille de route des socialistes et des sociaux démocrates européens adoptée lors du Congrès de Porto - 7/8 Décembre 2006 - appelant à une *Nouvelle Europe sociale* dans laquelle la compétitivité économique, la durabilité environnementale et la justice sociale se renforcent mutuellement au lieu de s'opposer.

Dans la réflexion stratégique qui s'engage et en vue de la publication du rapport de la Commission à l'automne prochain, le Groupe socialiste au Parlement européen souhaite la prise en compte des principes suivants:

REAFFIRMER LE PILIER SOCIAL DU MARCHÉ UNIQUE

Même si le Marché unique a apporté des gains en termes d'emploi et des avantages pour les consommateurs, beaucoup de citoyens ne croient pas en ses bienfaits dans le domaine social. Les récents débats sur la directive relative aux services ont montré la difficulté de conjuguer l'achèvement du Marché unique et la promotion d'un haut niveau de protection sociale. Il y a clairement une inquiétude des citoyens européens concernant les répercussions de l'achèvement du Marché intérieur sur le modèle social. Répondre à cette inquiétude doit être la priorité de la révision stratégique à laquelle nous procédons. **Dans cette perspective, le groupe socialiste invite la Commission à dresser un bilan social des réalisations du marché unique aussi complet que celui effectué sur le plan économique.** Cette évaluation pourrait permettre de combler le fossé actuel entre les avancées réalisées dans le domaine de la concurrence et les réalisations concrètes en matière sociale, et répondre ainsi à la méfiance d'un certain nombre de nos concitoyens par rapport au Marché unique. Cela permettrait de démontrer comment ce dernier peut être porteur d'avancées tant sociales qu'économiques pour les citoyens européens.

Le Groupe socialiste considère qu'il n'y a pas de contradiction entre l'achèvement du Marché intérieur et la préservation d'un haut niveau de protection sociale. Nous invitons donc la Commission européenne à présenter dans le cadre de la stratégie du Marché unique, des initiatives visant à renforcer la protection sociale et le droit des travailleurs, ainsi qu'à assurer des conditions de travail décentes pour l'ensemble des Européens. Nous invitons également la Commission européenne à renforcer l'agenda social en suivant les recommandations du Parlement européen dans sa résolution du 26 mai 2005 sur le sujet. Le Groupe socialiste considère que l'adoption des directives sur le temps de travail et le travail intérimaire constitue un préalable à tout approfondissement du Marché unique.

Nous souhaitons également l'insertion d'une clause sociale de sauvegarde, incluant la clause dite Monti, dans l'ensemble de la législation relative au Marché unique. Cette clause devrait assurer que la législation relative au marché intérieur n'interfère pas avec le droit du travail et les règles de sécurité sociale. La clause dite Monti devrait notamment assurer que la mise en œuvre des quatre libertés fondamentales du Marché unique n'entrave pas l'exercice du droit de négociation collective et du droit de grève tel que défini par les législations nationales. Déjà insérée dans plusieurs législations sectorielles, cette dernière est un instrument efficace pour garantir l'équilibre entre l'achèvement du Marché intérieur et le maintien d'un haut niveau de protection sociale.

RECONNAITRE LA SPECIFICITE DES SERVICES PUBLICS

Des services publics de qualité - ouverts, transparents et accessibles à tous, en particulier pour les citoyens vulnérables et les plus fragilisés - sont des éléments essentiels du modèle européen de société. Les forces du marché ne peuvent pas seules assurer le niveau de service public dont nous avons besoin. Le rôle de l'Union européenne est de garantir un haut niveau de qualité pour les services publics dans l'ensemble de l'Europe, en faisant de ces derniers une expression concrète de la citoyenneté européenne. Des dispositions claires pour les services publics sont une condition du bon fonctionnement du Marché intérieur et de l'intégration économique et sociale de l'Union européenne.

En excluant les services sociaux et les services de santé de la directive relative aux services, le Conseil et le Parlement européens ont clairement reconnu leur spécificité au sein du Marché intérieur. Il s'agit maintenant de définir leur statut au regard des règles du droit de la concurrence et des aides d'état.

Afin de mettre fin à l'incertitude juridique actuelle, l'Europe a besoin - sans délai - d'un cadre juridique communautaire pour les services publics, complétant les dispositions sectorielles et nationales existantes. Ce cadre juridique doit être adopté dans le cadre d'une procédure de décision incluant le Parlement européen. La définition, l'organisation et le financement des services publics doivent rester une compétence des Etats membres et de leurs autorités régionales et locales qui ne doivent pas être entravés dans cette mission par la réglementation européenne. Le Groupe socialiste envisage des solutions variées pour la fourniture de ces services à l'échelon local afin de répondre aux besoins des collectivités locales tout en respectant les règles européennes en matière de concurrence.

REDEFINIR LES CONTOURS DE L'HARMONISATION

L'*Objectif 92* reposait sur le principe de l'harmonisation minimale qui permet aux Etats membres d'imposer des niveaux de protection plus élevés que ceux prévus par les directives européennes. C'est en suivant cette approche que se sont développées depuis vingt ans l'ensemble des législations européennes en matière de libre circulation des produits. Si ces dernières ont permis l'élaboration d'un socle de règles communes pour la libre circulation des biens et des marchandises, force est cependant de constater que cette harmonisation ne permet pas toujours de lever les obstacles à la libre circulation au sein de l'Union élargie. La stratégie du Marché unique pour le 21^{ème} siècle doit jeter les bases d'un nouveau mode de régulation.

Le principe du pays d'origine n'est pas une base appropriée pour la plupart des législations du Marché intérieur et doit être apprécié au cas par cas. Tout en soutenant la concurrence, le Groupe socialiste souhaite assurer la solidarité au sein de l'Union européenne. C'est pourquoi nous avons refusé le

principe du pays d'origine comme fondement de la directive relative aux Services, ce qui a également été rejeté par le Conseil et le Parlement.

Pour les socialistes, l'harmonisation des règles reste le pilier de la stratégie du Marché unique. La révision du Marché unique doit permettre de redéfinir de nouvelles bases pour une harmonisation efficace dans une Union élargie. Le Groupe socialiste soutient la définition d'une approche mixte combinant une harmonisation minimale et une harmonisation maximale des règles comme nous le proposons pour la révision de l'Acquis en matière de protection des consommateurs. **Cette nouvelle approche doit constituer une valeur ajoutée pour les citoyens.**

Cette approche n'exclut pas l'application du principe de reconnaissance mutuelle mais là où c'est approprié, ce principe doit s'accompagner d'une harmonisation minimale. Le principe de la reconnaissance mutuelle autorise les Etats membres à établir des restrictions proportionnées sur la base de l'article 30 du traité CE, ou sur la base de raisons impérieuses d'intérêt général reconnues par la jurisprudence de la Cour de justice.

La corégulation ou l'autorégulation peuvent également constituer, dans certains cas, des instruments pertinents à condition que le Parlement dispose d'un pouvoir de contrôle sur ces instruments. Nous insistons pour que le Parlement obtienne une liste des domaines dans lesquels la Commission a utilisé des moyens alternatifs de régulation ainsi qu'une évaluation portant sur leurs insuffisances, leurs succès et leur impact réel dans les secteurs concernés afin de pouvoir en tirer les enseignements nécessaires et dégager les meilleures pratiques. Cette évaluation doit plus particulièrement porter sur l'impact sur le droit du travail, la protection des consommateurs, la cohésion sociale, la concurrence, la croissance et la compétitivité de l'Union européenne.

L'expérience de la procédure Lamfalussy en matière de régulation des services financiers, en particulier le dialogue entre les régulateurs et les acteurs du marché, fournit un exemple intéressant pour une procédure législative dynamique.

PLUS D'INTEGRATION POUR RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE EUROPEENNE

■ Plus d'intégration des marchés financiers tout en assurant une meilleure protection des consommateurs

Le Plan d'action pour les services financiers 1999/2005 a jeté les fondations d'un marché financier solide, où les liquidités sont plus importantes, le niveau de concurrence plus élevé et la stabilité financière assurée malgré un environnement international instable. L'Union européenne est ainsi devenue la première place financière du monde. Nous sommes maintenant dans la phase de mise en œuvre du Plan d'action et nous rencontrons des problèmes d'interprétation et de transposition des règles. Parallèlement à cette phase, nous plaidons pour de nouvelles initiatives législatives pour l'achèvement du marché intérieur des services financiers.

Le Groupe socialiste ne souhaite pas adopter la même approche pour les services de détail que pour les marchés de gros. Nous ne plaidons pas pour une harmonisation uniforme car les normes en matière de protection des consommateurs relèvent de systèmes juridiques, économiques et sociaux nationaux différents. La priorité doit être de résoudre les difficultés rencontrées par les consommateurs qui vivent en dehors de leur Etat membre, plutôt que d'encourager les citoyens européens d'aller à l'extérieur de leur Etat membre pour trouver les services financiers dont ils ont besoins. Dans ce domaine, nous souhaitons que les opérateurs

développent des produits financiers paneuropéens tout en fournissant un cadre de contrôle, un droit contractuel et un niveau de protection des consommateurs adéquats pour assurer la mobilité de ces produits et leur reconnaissance par l'ensemble des autorités compétentes.

■ **Plus de convergence fiscale pour les citoyens européens**

La Commission européenne s'est fixée comme priorité d'éliminer les obstacles fiscaux rencontrés dans l'exercice d'activités économiques transfrontalières, tout en continuant à lutter contre la concurrence fiscale déloyale. L'attention ainsi portée aux contribuables s'inscrit dans l'objectif de la Commission de faire en sorte que la politique fiscale soutienne activement les objectifs politiques fixés par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 ainsi que la politique européenne en matière d'environnement et d'énergie. Le renforcement de la coordination des politiques fiscales devrait aider les Etats membres à remplir ces différents objectifs. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de procéder pour ce faire, à une harmonisation générale des systèmes fiscaux nationaux.

Tout en reconnaissant que la concurrence fiscale à l'intérieur de l'Union est une réalité, il y a différentes conceptions concernant ses conséquences. Une concurrence fiscale saine est nécessaire, mais la concurrence déloyale et le dumping fiscal doivent être évités afin de ne pas mettre en péril les systèmes sociaux nationaux. Dès lors, nous considérons qu'il est nécessaire de commencer à harmoniser l'assiette fiscale.

■ **Un marché intérieur basé sur l'innovation et la connaissance**

Le nouveau modèle auquel nous aspirons doit s'adapter au nouvel environnement dans lequel le Marché intérieur fonctionne. Construire une économie basée sur la connaissance et la baisse des émissions de gaz à effet de serre comme l'UE s'y est engagée

implique d'intégrer ces objectifs, à part entière, dans les politiques de Marché intérieur. Ainsi, nous souhaitons que la révision de la stratégie du Marché unique intègre la protection de la propriété intellectuelle et industrielle comme une condition de l'innovation, et soutienne la diffusion de produits et de services permettant une meilleure efficacité énergétique et une diminution des émissions de CO2. Reconnaissant que les technologies numériques remplacent progressivement les processus analogiques dans l'ensemble de la vie quotidienne, nous souhaitons que l'inclusion numérique soit pleinement prise en compte le Marché unique. Construire et consolider la confiance des consommateurs dans ce nouvel environnement sera essentiel pour la croissance et le développement de l'économie européenne.

ASSURER

UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES REGLES DU MARCHÉ UNIQUE

Vingt ans après le lancement de l'*Objectif 92*, un des principaux problèmes du fonctionnement du Marché unique réside dans la mise en œuvre des législations européennes par les Etats membres. **Le Groupe socialiste encourage la Commission et les Etats membres à tout mettre en œuvre pour améliorer la transposition des directives. Une coopération administrative plus efficace entre les Etats membres et l'échange de bonnes pratiques permettront d'aller dans ce sens.**

Le Groupe socialiste souscrit pleinement à l'ambition affichée par la Commission d'évaluer *a posteriori* l'impact des législations communautaires en comparaison avec les objectifs initiaux des directives. Le législateur doit être pleinement associé à ce processus. Les Socialistes porteront une attention particulière à la bonne mise en œuvre de la directive sur les services dans le Marché intérieur afin d'assurer le respect de

l'équilibre trouvé *in fine* entre la libre circulation des services et le maintien d'un haut niveau de protection sociale.

Pour un contrôle transparent et indépendant, les études d'impact doivent se faire sous la responsabilité des colégislateurs dans le cadre de leurs priorités politiques.

Enfin, la recherche d'une meilleure mise en œuvre des règles du Marché unique passe par la création d'un système efficace de recours pour les entreprises et les citoyens européens. Le système SOLVIT et les Centres européens de consommateurs permettent aujourd'hui de régler efficacement de nombreux problèmes. Afin de renforcer la confiance des consommateurs et des entreprises dans le Marché unique, ces dispositifs doivent bénéficier de plus de moyens financiers. La mise en place d'un mécanisme de recours collectif pour les consommateurs européens permettra aussi de renforcer l'efficacité du droit de la consommation.

AFFIRMER LA DIMENSION EXTERIEURE DU MARCHÉ UNIQUE POUR ASSURER LA COMPETITIVITE DE L'UNION EUROPEENNE

La révision de la stratégie du Marché unique doit pleinement prendre en compte le contexte international afin de préserver la compétitivité de l'économie européenne face aux grands espaces économiques internationaux comme la Chine et les Etats-Unis. Cette nouvelle stratégie de la Commission, qui jette les bases d'une série d'accords de libre échange avec plusieurs pays émergents doit prendre en compte les normes européennes, notamment en matière sociale et environnementale. Cette stratégie doit aussi intégrer les règles de l'OIT en matière de droit du travail comme un élément central des accords bilatéraux. A cet égard nous soutenons la clause concernant le droit du travail comme un élément à part entière de ces accords. Par ailleurs, la mise en

œuvre de réglementations au niveau européen doit se faire en cohérence avec les normes internationales sur lesquelles l'Union européenne doit exercer son influence, notamment au niveau de l'OMC. Pour cela, l'Union dont la priorité reste l'approche multilatérale, doit tout faire pour obtenir un accord global et équilibré sur le cycle de DOHA.

Les socialistes soutiennent également la mise en place d'un dialogue transatlantique visant à jeter les bases d'une coopération équilibrée ouvrant la voie au développement de relations économiques privilégiées entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Le partenariat transatlantique doit permettre de réduire les obstacles bureaucratiques dans les relations économiques, tout en soulignant que ce processus doit respecter et ne pas diminuer les normes établies par le Marché intérieur. Une plus grande attention doit également être portée sur le dialogue social.

Le Groupe socialiste au Parlement européen soutient pleinement la volonté de la Commission d'effectuer une surveillance plus systématique des importations et des prix à la consommation afin d'évaluer la valeur ajoutée de l'ouverture aux marchés mondiaux pour les consommateurs européens. L'aspect social et environnemental de cette ouverture doit aussi être pris en compte dans cette évaluation.